



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question de sa 3^e à sa 6^e séance, à ses 10^e et 11^e séances, et de ses 13^e à 18^e, 20^e à 23^e et 25^e à 29^e séances, les 6, 11, 13 et 17 octobre, les 1^{er}, 2, 9, 13, 22, 28 et 30 novembre et les 5, 7, 11, 13, 15, 18, 19, 20 et 23 décembre 2017. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Aux 4^e et 19^e séances, les 11 octobre et 4 décembre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 15 janvier 2018).

** À sa 29^e séance, le 23 décembre 2017, la Cinquième Commission a examiné et adopté son projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom du Rapporteur, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire A/C.5/72/L.21 et est intégralement reproduit dans le présent document.

¹ [A/C.5/72/SR.3](#), [A/C.5/72/SR.4](#), [A/C.5/72/SR.5](#), [A/C.5/72/SR.6](#), [A/C.5/72/SR.10](#), [A/C.5/72/SR.11](#), [A/C.5/72/SR.13](#), [A/C.5/72/SR.14](#), [A/C.5/72/SR.15](#), [A/C.5/72/SR.16](#), [A/C.5/72/SR.17](#), [A/C.5/72/SR.18](#), [A/C.5/72/SR.20](#), [A/C.5/72/SR.21](#), [A/C.5/72/SR.22](#), [A/C.5/72/SR.23](#), [A/C.5/72/SR.25](#), [A/C.5/72/SR.26](#), [A/C.5/72/SR.27](#), [A/C.5/72/SR.28](#) et [A/C.5/72/SR.29](#).



Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapports du Secrétaire général²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7](#) et Corr.1).

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-septième session ([A/72/16](#), chap. II., sect. A)

Rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/84](#) et Corr.1 et 2 et [A/72/84/Add.1](#))

Dixième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement ([A/72/92](#) et Corr.1)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 » ([A/72/85](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies » ([A/72/118](#)) et sa note transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ce rapport ([A/72/118/Add.1](#))

Normes comptables internationales pour le secteur public

Dixième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies ([A/72/213](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.4](#))

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport du Secrétaire général ([A/72/366](#))

Examen stratégique des biens immobiliers

Rapport du Secrétaire général ([A/72/393](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.9](#))

Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

Rapport du Secrétaire général ([A/72/117](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.1](#))

² [A/72/6 \(Introduction\)](#) et Corr.1, (Sect.1 à 3), (Sect.4) et Corr.1, (Sect.5) et Corr.1, (Sect.6), (Sect.7) et Corr.1, (Sect.8) et Corr.1, (Sect.9 à 11), (Sect.12) et Corr.1, (Sect.14 à 23), (Sect.24) et Corr.1, (Sect.25), (Sect.26) et Corr.1, (Sect.27 à 29), (Sect.29A), (Sect.29B), (Sect.29C) et Corr.1, (Sect.29C à H), (Sect.30 à 32), (Sect.33) et Corr.1, (Sect.34 à 36), et (Income Sect.1 à 3).

Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rapport du Secrétaire général ([A/72/367](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.8](#))

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ([A/72/204](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.19](#))

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2017 ([A/C.5/72/3](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.21](#))

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général ([A/72/384](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.20](#))

Subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/72/341](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.7](#))

Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

Rapport du Secrétaire général ([A/72/373](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.27](#))

Rapport sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général ([A/72/379](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.29](#))

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rapport du Secrétaire général ([A/72/374](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.26](#))

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général ([A/72/338](#) et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.6](#))

Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général ([A/72/375](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.28](#))

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/72/383](#))

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/C.5/72/2](#))

Rapport du Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ([A/72/364](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.23](#))

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Quatrième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/72/521](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.25](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017

Rapport du Secrétaire général ([A/72/398](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.22](#))

Centre du commerce international

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6 (Sect. 13) et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.3/Rev.1)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général (A/72/602 et Add.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/Add.35)

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2018-2019

Note du Secrétaire général (A/72/369)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.2)

Progiciel de gestion intégré

Neuvième rapport d'étape du Secrétaire général (A/72/397)

Sixième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/72/157)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/Add.31)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général (A/72/371 et Add.1 à 8)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7 et Add.10 à 18)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales (A/66/340)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7/Add.21)

Projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions : pour une mise en œuvre plus efficace et plus rationnelle de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général (A/71/218 et Corr.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/584)

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

Rapport du Secrétaire général (A/72/497)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.30)

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général (A/72/646)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.36)

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/72/20)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.43)

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission pour chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
A. Chapitres des dépenses		
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
Projet de budget-programme	120 707,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(463,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	283,8	
Cinquième Commission	-	
Taux de vacance de postes	(1 792,2)	
Autres ajustements	(1 410,9)	
Incidences financières :	-	
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204, A/72/7/Add.19)	1 563,9	
Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et	504,0	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
36 (Contributions du personnel) (A/72/373 , A/72/7/Add.27)		
Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/72/2 , A/72/7/Add.16 , A/72/364 , A/72/7/Add.23)	(390,4)	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	31,0	
Incidences sur le budget-programme : Droits de l'enfant (A/C.5/72/16)	517,8	1 P-5
Incidences sur le budget-programme : Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/72/17)	73,0	
Incidences sur le budget-programme : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/72/19)	221,5	
Actualisation des incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	8,7	
Total partiel	119 854,0	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		
Projet de budget-programme	642 320,1	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(253,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(5 016,2)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(11 996,6)	
Autres ajustements	(4 512,9)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	38,2	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	1 700,6	
Incidences sur le budget-programme : Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (A/C.1/72/L.59)	234,3	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences sur le budget-programme : Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/72/L.11, A/72/7/Add.38)	530,1	
Incidences sur le budget-programme : Effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme (A/C.3/72/L.49/Rev.1)	32,2	
Incidences sur le budget-programme : Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus et promotion de ce texte (A/C.3/72/L.50/Rev.1)	32,2	
Incidences sur le budget-programme : Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/72/17)	518,8	
Incidences sur le budget-programme : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/72/19)	100,1	
Incidences sur le budget-programme : Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (A/C.5/72/18)	1 929,8	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(22,4)	
Total partiel	625 634,9	
3. Affaires politiques		
Projet de budget-programme	1 228 295,8	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(5,2)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 367,0	
Cinquième Commission :		
Taux de vacance de postes	(2 742,9)	
Autres ajustements	(1 034,4)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/117, A/72/7/Add.1)	1 034,1	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	3 728,0	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	443,6	
Total partiel	1 231 086,0	
4. Désarmement		
Projet de budget-programme	26 327,3	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(39,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(117,8)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(472,8)	
Autres ajustements	(1 08,3)	
Incidences financières :		
Incidences sur le budget-programme : Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (A/C.1/72/L.59)	1,9	
Incidences sur le budget-programme : Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/72/L.11 , A/72/7/Add.38)	450,0	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(7,7)	
Total partiel	24 332,8	
5. Opérations de maintien de la paix		
Projet de budget-programme	108 906,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(204,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 172,3	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 183,8)	
Autres ajustements	(3 988,2)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/373 , A/72/7/Add.27)	-	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	105 702,1	
6. Utilisations pacifiques de l'espace		
Projet de budget-programme	7 381,6	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(18,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	428,2	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(176,6)	
Autres ajustements	(31,9)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	30,1	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	3,4	
Total partiel	7 616,2	
7. Cour internationale de Justice		
Projet de budget-programme	47 921,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 293,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 933,3	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(569,2)	
Autres ajustements	(200,0)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	47 792,5	
8. Département des affaires juridiques		
Projet de budget-programme	51 226,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(50,8)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	549,1	
Cinquième Commission		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Taux de vacance de postes	(1 094,4)	
Autres ajustements	(352,9)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	30,1	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	3,4	
Total partiel	50 311,2	
9. Affaires économiques et sociales		
Projet de budget-programme	175 625,5	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(13 321,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	664,4	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(3 728,1)	
Autres ajustements	308,2	
Incidences financières :		
Contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations Unies pour le développement (A/72/337 et Corr.1, A/72/7/Add.5)	–	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	11,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,6	
Total partiel	159 560,4	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
Projet de budget-programme	10 979,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	59,7	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(266,8)	
Autres ajustements	(36,4)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	10 736,4	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
Projet de budget-programme	16 994,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	82,0	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(390,1)	
Autres ajustements	(570,4)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	16 116,4	
12. Commerce et développement		
Projet de budget-programme	140 961,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(6 044,6)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(3 032,2)	
Autres ajustements	(1 190,3)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	130 694,3	
13. Centre du commerce international		
Projet de budget-programme	38 006,6	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(652,6)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	37 354,0	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
14. Environnement		
Projet de budget-programme	40 345,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(3,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	650,5	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 067,5)	
Autres ajustements	(336,4)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	13,1	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,5	
Total partiel	39 603,7	
15. Établissements humains		
Projet de budget-programme	21 277,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	437,2	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(504,7)	
Autres ajustements	(238,3)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	20 971,9	
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale		
Projet de budget-programme	37 893,3	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(31,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 202,9	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(940,2)	
Autres ajustements	112,5	
Incidences financières :		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (A/72/398 , A/72/7/Add.22)	247,2	
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	170,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	33,4	
Total partiel	39 688,2	
17. ONU-Femmes		
Projet de budget-programme	16 800,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	68,9	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(386,6)	
Autres ajustements	(179,2)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	16 304,0	
18. Développement économique et social en Afrique		
Projet de budget-programme	162 248,3	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 680,3)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(2 589,0)	
Autres ajustements	(345,3)	
Incidences financières :		
État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/72/374 , A/72/7/Add.26)	905,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	157 539,1	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique		
Projet de budget-programme	96 773,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	4 288,8	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(2 107,3)	
Autres ajustements	–	
Incidences financières :		
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/72/338 et Corr. 1, A/72/7/Add.6)	615,0	
Actualisation des incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	99 570,4	
20. Développement économique en Europe		
Projet de budget-programme	66 124,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 925,9)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 475,2)	
Autres ajustements	–	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	61 723,6	
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes		
Projet de budget-programme	110 451,2	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	4 086,4	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(2 169,4)	
Autres ajustements	–	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/72/367, A/72/7/Add.8)	80,0	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	2,0	
Total partiel	112 450,2	
22. Développement économique et social en Asie occidentale		
Projet de budget-programme	72 221,2	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	-	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 651,7	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 406,9)	
Autres ajustements	-	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	
Total partiel	73 466,0	
23. Programme ordinaire de coopération technique		
Projet de budget-programme	67 281,5	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	-	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 472,6)	
Cinquième Commission		
Autres ajustements	-	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	-	
Total partiel	65 808,9	
24. Droits fondamentaux		
Projet de budget-programme	203 240,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 393,2)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 851,4)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(3 509,8)	
Autres ajustements	(8 811,5)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
Incidences sur le budget-programme : Effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme (A/C.3/72/L.49/Rev.1)	48,3	
Incidences sur le budget-programme : Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus et promotion de ce texte (A/C.3/72/L.50/Rev.1)	65,5	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	18 233,9	3 P-3
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(243,4)	
Total partiel	202 779,1	
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance		
Projet de budget-programme	87 685,0	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 543,0)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(35,8)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	86 106,2	
26. Réfugiés de Palestine		
Projet de budget-programme	56 984,7	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 542,7	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 695,5)	
Autres ajustements	(2,8)	
Incidences financières :		
Incidentes administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	30,6	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	3,6	
Total partiel	56 863,3	
27. Aide humanitaire		
Projet de budget-programme	38 153,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(486,7)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(655,1)	
Autres ajustements	(3 957,0)	
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	33 055,1	
28. Information		
Projet de budget-programme	191 004,1	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(66,6)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(3 453,2)	
Autres ajustements	(10 386,5)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	50,2	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	10,1	
Incidences sur le budget-programme : Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/72/17)	64,3	
Incidences sur le budget-programme : Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (A/C.5/72/18)	131,4	

	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
	<i>Montant approuvé</i>
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	5,7
Total partiel	177 359,5
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	
Projet de budget-programme	26 529,4
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(2 143,6)
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	44,0
Cinquième Commission	
Taux de vacance de postes	(340,2)
Autres ajustements	(4 714,0)
Incidences financières :	
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204 , A/72/7/Add.19)	177,6
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,3
Total partiel	19 554,5
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	
Projet de budget-programme	34 792,0
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(9,2)
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	112,0
Cinquième Commission	
Taux de vacance de postes	(797,7)
Autres ajustements	(199,3)
Incidences financières :	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–
Total partiel	33 897,8
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	
Projet de budget-programme	71 452,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 479,6)
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	321,0
Cinquième Commission	
Taux de vacance de postes	(935,4)
Autres ajustements	(6 028,0)

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	63 330,3	
29D. Bureau des services centraux d'appui		
Projet de budget-programme	168 542,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 141,4)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	621,1	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(916,0)	
Autres ajustements	(14 654,7)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/117 , A/72/7/Add.1)	63,6	
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204 , A/72/7/Add.19)	121,2	
Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/373 , A/72/7/Add.27)	108,5	
Rapport sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/72/379 , A/72/7/Add.29)	–	
Incidences sur le budget-programme : Droits de l'enfant (A/C.5/72/16)	147,0	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	4,9	
Total partiel	152 897,1	
29E. Bureau de l'informatique et des communications		
Projet de budget-programme	106 551,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(270,6)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	854,5	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 114,5)	
Autres ajustements	(10 555,3)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Incidences financières :		
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	95 466,0	
29F. Administration (Genève)		
Projet de budget-programme	142 071,0	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 365,3)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 306,6)	
Autres ajustements	(3 311,3)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	(15,6)	
Incidences sur le budget-programme : Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/72/L.11, A/72/7/Add.38)	14,2	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(0,1)	
Total partiel	133 086,3	
29G. Administration (Vienne)		
Projet de budget-programme	35 169,9	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 900,8	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(320,4)	
Autres ajustements	(522,9)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	389,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	45,3	
Total partiel	36 662,1	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
29H. Administration (Nairobi)		
Projet de budget-programme	30 153,0	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	597,9	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(497,2)	
Autres ajustements	(583,7)	
Incidences financières :		
Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/72/375 et A/72/7/Add.28)	165,4	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	29 835,4	
30. Contrôle interne		
Projet de budget-programme	41 116,3	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(52,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	174,4	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(947,5)	
Autres ajustements	(332,3)	
Incidences financières :		
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (A/C.5/72/3 et Corr.1, A/72/30 et Corr.1, A/72/7/Add.21)	11,8	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,3	
Total partiel	39 972,0	
31. Activités administratives financées en commun		
Projet de budget-programme	12 571,2	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(3,7)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(228,3)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	–	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Autres ajustements	–	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	12 339,2	
32. Dépenses spéciales		
Projet de budget-programme	156 420,4	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(17 670,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	43,3	
Cinquième Commission		
Autres ajustements	(6 891,6)	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	131 902,1	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien		
Projet de budget-programme	54 950,0	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(855,0)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(274,7)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	–	
Autres ajustements	(7 106,6)	
Incidences financières :		
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/72/338 et Corr. 1, A/72/7/Add.6)	3 442,2	
Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/72/375 et A/72/7/Add.28)	338,0	
Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/72/367 , A/72/7/Add.8)	80,0	
État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/72/374 , A/72/7/Add.26)	4 644,7	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Quatrième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/72/521 , A/72/7/Add.25)	25 400,0	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(2,1)	
Total partiel	80 616,5	
34. Sûreté et sécurité		
Projet de budget-programme	238 176,3	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(167,3)	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(536,2)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(1 929,0)	
Autres ajustements	(1 839,7)	
Incidences financières :		
État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/72/374 , A/72/7/Add.26)	150,2	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	17,0	
Incidences sur le budget-programme : Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (A/C.5/72/18)	94,3	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,4	
Total partiel	233 966,0	
35. Compte de l'ONU pour le développement		
Projet de budget-programme	28 398,8	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	
Total partiel	28 398,8	
36. Contributions du personnel		
Projet de budget-programme	501 590,1	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(353,2)	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 702,5	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	(7 731,2)	
Autres ajustements	(1 804,4)	
Incidences financières :		
Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/117, A/72/7/Add.1)	124,2	
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204, A/72/7/Add.19)	125,6	
Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/373, A/72/7/Add.27)	52,5	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (A/72/398, A/72/7/Add.22)	32,8	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	52,8	
Incidences sur le budget-programme : Droits de l'enfant (A/C.5/72/16)	50,0	
Actualisation des incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	61,1	
Total partiel	494 902,8	
Total (chapitres des dépenses)	5 396 907,3	

B. Chapitres des recettes**1. Recettes provenant des contributions du personnel**

Projet de budget-programme	505 680,9
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(353,2)
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 718,4
Cinquième Commission	
Taux de vacance de postes	(7 770,8)
Autres ajustements	(1 804,4)
Incidences financières :	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Changements concernant les postes (incidences sur le budget-programme et prévisions révisées)</i>
Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/117 , A/72/7/Add.1)	124,2	
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204 , A/72/7/Add.19)	125,6	
Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/373 , A/72/7/Add.27)	52,5	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (A/72/398 , A/72/7/Add.22)	32,8	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/602 et Add.1, A/72/7/Add.35)	52,8	
Incidences sur le budget-programme : Droits de l'enfant (A/C.5/72/16)	50,0	
Actualisation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	61,1	
Total partiel	498 969,9	
2. Recettes générales		
Projet de budget-programme	49 171,7	
Total partiel	49 171,7	
3. Services à l'intention du public		
Projet de budget-programme	3 694,1	
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	454,0	
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(252,4)	
Cinquième Commission		
Taux de vacance de postes	274,5	
Total partiel	4 170,2	
Total (chapitres des recettes)	552 311,8	

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/72/L.16](#)

6. À sa 29^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 2018-2019 » (A/C.5/72/L.16), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Mexique et Rapporteur de la Commission.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/72/L.16 sans le mettre aux voix (voir par. 47, projet de résolution I).

8. À la même séance également, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

B. Projet de résolution A/C.5/72/L.17

9. À sa 29^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 » (A/C.5/72/L.17), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants du Botswana, de la Colombie, de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Irlande (Vice-Présidente de la Commission), du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Paraguay, de la République dominicaine, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Suisse. Au cours de ses débats, la Commission a examiné les questions énoncées ci-après.

Normes comptables internationales pour le secteur public

10. La Commission a examiné cette question à ses 5^e et 29^e séances, le 13 octobre et le 23 décembre.

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

11. La Commission a examiné cette question à ses 3^e et 29^e séances, le 6 octobre et le 23 décembre.

Examen stratégique des biens immobiliers

12. La Commission a examiné cette question à ses 13^e et 29^e séances, le 9 novembre et le 23 décembre.

Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

13. La Commission a examiné cette question à ses 3^e et 29^e séances, le 6 octobre et le 23 décembre.

Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

14. La Commission a examiné cette question à ses 13^e et 29^e séances, le 9 novembre et le 23 décembre.

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

15. La Commission a examiné cette question à ses 14^e et 29^e séances, le 13 novembre et le 23 décembre.

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale

16. La Commission a examiné cette question à ses 15^e et 29^e séances, le 16 novembre et le 23 décembre.

Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

17. La Commission a examiné cette question à ses 14^e et 29^e séances, le 13 novembre et le 23 décembre.

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

18. La Commission a examiné cette question à ses 11^e et 29^e séances, le 2 novembre et le 23 décembre.

Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

19. La Commission a examiné cette question à ses 21^e et 29^e séances, les 7 et 23 décembre.

Rapport sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

20. La Commission a examiné cette question à ses 22^e et 29^e séances, les 11 et 23 décembre.

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

21. La Commission a examiné cette question à ses 20^e et 29^e séances, les 5 et 23 décembre.

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

22. La Commission a examiné cette question à ses 10^e et 29^e séances, le 1^{er} novembre et le 23 décembre.

Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

23. La Commission a examiné cette question à ses 22^e et 29^e séances, les 11 et 23 décembre.

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

24. La Commission a examiné cette question à ses 20^e et 29^e séances, les 5 et 23 décembre.

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

25. La Commission a examiné cette question à ses 18^e et 29^e séances, le 30 novembre et le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017

26. La Commission a examiné cette question à ses 16^e et 29^e séances, le 22 novembre et le 23 décembre.

Centre du commerce international

27. La Commission a examiné cette question à ses 6^e et 29^e séances, le 17 octobre et le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

28. La Commission a examiné cette question à ses 28^e et 29^e séances, les 20 et 23 décembre.

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2018-2019

29. La Commission a examiné cette question à ses 3^e et 29^e séances, le 6 octobre et le 23 décembre.

Progiciel de gestion intégré

30. La Commission a examiné cette question à ses 27^e et 29^e séances, les 19 et 23 décembre.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

31. La Commission a examiné cette question à ses 16^e, 17^e, 18^e, 23^e, 25^e, 26^e et 29^e séances, les 22, 28 et 30 novembre et les 13, 15, 18 et 23 décembre.

32. À la 29^e séance, le 23 décembre, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section XXII du projet de résolution intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », pour laquelle les consultations avaient été coordonnées par le représentant de la Nouvelle-Zélande, prévoyant d'ajouter les deux alinéas suivants au préambule et les deux paragraphes suivants au dispositif :

« *Rappelant* qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou la manière dont elle pourrait être appliquée,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer toutes les références aux activités et produits se rapportant à la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide ;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ».

33. À la même séance, les représentants du Nicaragua, de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et du Bélarus ont pris la parole pour manifester leur appui à l'amendement.

34. À la même séance également, les représentants de l'Estonie (au nom de l'Union européenne) et du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) ont demandé un vote enregistré sur l'amendement et ont expliqué leur vote avant le vote.

35. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement par 71 voix contre 17, et 39 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Angola, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cuba, Égypte, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Chine, Colombie, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Guinée équatoriale, Inde, Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libéria, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Népal, Oman, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie.

36. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2018.

Montants approuvés au titre des missions politiques spéciales pour 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

I. Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

2 792,1

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 118,2
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	444,9
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	367,7
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 750,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 395,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 407,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	13 003,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	3 706,6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	6 370,9
Total partiel I	48 357,2
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes	
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 185,8
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 288,9
Groupe d'experts sur le Soudan	978,9
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 294,9
Groupe d'experts sur la Libye	1 250,1
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 125,0
Groupe d'experts sur le Yémen	2 146,3
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 349,0
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées ; Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	6 625,6
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 570,0
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 766,5
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 932,2
Groupe d'experts sur le Mali	988,9
Total partiel II	35 502,1
III. Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	14 202,5
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	17 854,1
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	95 666,2
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 997,7
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 908,3
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 201,4
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 117,4
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	71 532,0
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	70 717,6
Total partiel III	292 197,2

IV. Missions d'assistance des Nations Unies

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (autorisation d'engagement de dépenses)	82 594,8
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (autorisation d'engagement de dépenses)	49 838,7
Total partiel IV	132 433,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	508 490,0
Crédits correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution 71/293 de l'Assemblée générale, par. 8 b)]	686,9
Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/72/L.48 : situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/72/13)	853,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	510 030,7

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

37. La Commission a examiné cette question à ses 26^e et 29^e séances, les 18 et 23 décembre.

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

38. La Commission a examiné cette question à ses 28^e et 29^e séances, les 20 et 23 décembre.

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

39. La Commission a examiné cette question à ses 28^e et 29^e séances, les 20 et 23 décembre.

40. À sa 29^e séance, le 23 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.17](#) sans le mettre aux voix (voir par. 47, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/72/L.18

41. À sa 29^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 » ([A/C.5/72/L.18](#)).

42. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.18](#) sans le mettre aux voix (voir par. 47, projet de résolution III).

D. Projet de résolution A/C.5/72/L.19

43. À sa 29^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019 » ([A/C.5/72/L.19](#)).

44. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.19](#) sans le mettre aux voix (voir par. 47, projet de résolution IV).

E. Projet de résolution A/C.5/72/L.20

45. À sa 29^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 » ([A/C.5/72/L.20](#)).

46. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.20](#) sans le mettre aux voix (voir par. 47, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

47. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248 B](#) du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001, [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) du 24 décembre 2011, [68/246](#) du 27 décembre 2013, [70/247](#) du 23 décembre 2015 et [71/272 A](#) et [71/274](#) du 23 décembre 2016,

Réaffirmant également les mandats respectifs, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination,

Réaffirmant en outre qu'il lui incombe d'analyser en détail et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019¹, le dixième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 »³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Ayant examiné également la section A du chapitre II du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-septième session⁵ et le rapport du Secrétaire général récapitulatif des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019⁶,

Ayant examiné en outre la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies »⁷ ainsi que la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles

¹ [A/72/6](#) (Introduction) et Corr.1, (Sect. 1 à 3), (Sect. 4) et Corr.1, (Sect. 5) et Corr.1, (Sect. 6), (Sect. 7) et Corr.1, (Sect. 8) et Corr.1, (Sect. 9 à 11), (Sect. 12) et Corr.1, (Sect. 14 à 23), (Sect. 24) et Corr.1, (Sect. 25), (Sect. 26) et Corr.1, (Sect. 27 à 29), (Sect. 29A), (Sect. 29B), (Sect. 29C) et Corr.1, (Sect. 29C à H), (Sect. 30 à 32), (Sect. 33) et Corr.1, (Sect. 34 à 36), (Income Sect. 1 à 3).

² [A/72/92](#) et Corr.1.

³ [A/72/85](#).

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 7* et rectificatif ([A/72/7](#) et Corr.1).

⁵ *Ibid.*, *Supplément n° 16* ([A/72/16](#)).

⁶ [A/72/84](#) et Corr.1 et 2, et [A/72/84/Add.1](#).

⁷ [A/72/118](#).

du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ce rapport⁸,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à cette Commission qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme également* l'article 153 de son Règlement intérieur ;

3. *Réaffirme en outre* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁹ ;

4. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;

5. *Réaffirme également* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹⁰ ;

6. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a formulées à la section A du chapitre II de son rapport⁵ ;

7. *Souscrit également*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴ ;

8. *Rappelle* le paragraphe 17 de sa résolution 64/243, constate que le Secrétaire général pratique la budgétisation par reconduction, c'est-à-dire que seuls les besoins nouveaux font l'objet d'une justification, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources supplémentaires ne soient pas demandées pour un projet nouveau sans que les possibilités de le financer au moyen des ressources existantes aient été sérieusement étudiées ;

9. *Souligne* que l'utilisation du fonds de réserve doit être strictement conforme aux dispositions du paragraphe 9 de l'annexe I de sa résolution 41/213 et à celles du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de sa résolution 42/211 ;

10. *Engage* le Secrétaire général à diffuser, à titre d'information supplémentaire, des tableaux budgétaires présentés sous forme de feuille de calcul, afin de faciliter l'analyse et l'examen des données ;

11. *Prie* le Secrétaire général de soumettre ses rapports au Comité consultatif deux semaines au plus tard avant la date prévue pour l'examen de chaque question afin que le Comité puisse à son tour lui donner son avis deux semaines au plus tard avant la présentation officielle d'une question, exception faite des prévisions budgétaires révisées et des états des incidences sur le budget-programme établis comme suite aux décisions qu'elle aura prises durant la partie principale de sa session ;

12. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2018-2019 un taux de vacance de 11,5 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et les

⁸ A/72/118/Add.1.

⁹ ST/SGB/2000/8.

¹⁰ ST/SGB/2013/4.

fonctionnaires de rang supérieur et un taux de vacance de 8,7 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux et des catégories apparentées ;

13. *Décide également* de supprimer un poste de classe P-3 au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), un poste de classe P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au chapitre 28 (Information), lesdits postes étant tous vacants depuis plus de deux ans ;

14. *Décide en outre* que le tableau d'effectifs de l'exercice biennal 2018-2019 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

Titre I

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

15. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

16. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

17. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

18. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

19. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

20. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

21. *Prend note* du paragraphe I.20 du rapport du Comité consultatif, et décide de ne pas créer de poste d'administrateur général de classe D-1 au Cabinet du Secrétaire général ;

22. *Prend note également* du paragraphe I.33 du rapport du Comité consultatif ;

23. *Décide* de réduire de 49 600 dollars des États-Unis le montant des ressources demandées au titre des objets de dépenses autres que les postes pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève ;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

24. *Se félicite* de la réorganisation des Services de traduction ;

25. *Prend note* du paragraphe I.40 du rapport du Comité consultatif, et approuve la création d'un poste de responsable de la communication de classe P-3 à la composante Direction exécutive et administration ;

26. *Décide* de ne pas créer le poste de spécialiste de la gestion des programmes de classe P-3 demandé pour le sous-programme 2 du programme Gestion des conférences (Genève) ;

27. *Réaffirme* le paragraphe 95 de sa résolution 71/262, et décide de reclasser à P-4 deux postes de traducteur de classe P-3 du Service chinois de traduction relevant du sous-programme Services de documentation (New York) ;

28. *Prend note* du paragraphe I.57 du rapport du Comité consultatif ;

29. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

30. *Décide également* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

31. *Décide en outre* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des dépenses autres que les postes ;

32. *Décide* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

33. *Décide également* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

34. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

35. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

36. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

37. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

38. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

39. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

40. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

41. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Chapitre 4

Désarmement

42. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

43. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

44. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

45. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

46. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

47. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

48. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

49. *Prend note* du paragraphe II.19 du rapport du Comité consultatif ;

50. *Rappelle* le paragraphe II.24 du rapport du Comité consultatif, et décide de continuer à financer le poste de Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (D-2) au moyen de la subvention prévue à cet effet dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 ;

51. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour l'exercice biennal 2018-2019, d'une subvention de 750 000 dollars (avant actualisation des coûts) qui sera prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les crédits correspondants ayant déjà été prévus dans le projet de budget-programme pour ledit exercice ;

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

52. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

53. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

54. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

55. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

56. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

57. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

58. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

59. *Prend note* du paragraphe II.31 du rapport du Comité consultatif, mais décide de ne pas créer deux nouveaux postes [un poste d'analyste de l'information (P-3) et un poste d'administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles (Service mobile)] ;

60. *Prend note également* du paragraphe II.35 du rapport du Comité consultatif ;

61. *Décide* de supprimer un poste d'agent des services généraux de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ;

62. *Rappelle* le paragraphe II.40 du rapport du Comité consultatif, prend note du coefficient véhicules/effectifs élevé de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et décide de ne pas approuver le montant des ressources demandées pour l'acquisition de nouveaux véhicules ;

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

63. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

64. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

65. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

66. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

67. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

68. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

69. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

70. *Rappelle* le paragraphe III.17 du rapport du Comité consultatif, et autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 million de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré ;

71. *Prend note* du paragraphe III.25 du rapport du Comité consultatif ;

72. *Décide* de réduire de 200 000 dollars le montant des ressources demandées au titre de l'appui aux programmes ;

Chapitre 8

Affaires juridiques

73. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

74. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

75. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

76. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

77. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

78. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

79. *Décide* de ne pas approuver la transformation de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en un poste de classe P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres Classes) ;

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

80. *Décide* de maintenir le poste de spécialiste des questions sociales (P-3) au Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones ;

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

81. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

82. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

83. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

84. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

85. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

86. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

87. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

88. *Souligne* l'importance du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹¹ et le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud dans l'accélération des progrès de sa mise en œuvre, et décide à cet égard de reclasser un poste d'administrateur de programmes de classe P-4 du Groupe des pays les moins avancés en poste d'administrateur de programmes (hors classe) de classe P-5 en vue de renforcer la coopération Sud-Sud aux fins du financement du développement des pays les moins avancés ;

89. *Réaffirme* l'importance des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)¹², du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹³ et des autres décisions ayant fait l'objet d'accords intergouvernementaux, et engage le Secrétaire général à continuer de soutenir les petits États insulaires en développement par l'intermédiaire du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ainsi que du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Secrétariat ;

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

90. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

91. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

92. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

93. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

94. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

95. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

96. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

¹¹ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7), chap. II.*

¹² Résolution 69/15, annexe.

¹³ Voir résolution 70/1.

Chapitre 12

Commerce et développement

97. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

98. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

98. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

100. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

101. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

102. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

103. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Chapitre 14

Environnement

104. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

105. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

106. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

107. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

108. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

109. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

110. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Chapitre 15

Établissements humains

111. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

112. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

113. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

114. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

115. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

116. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

117. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale

118. *Décide* d'approuver la création de trois postes de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (1 P-4 et 2 P-3), dont les titulaires contribueront aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;

119. *Décide également* de recommencer à financer la publication du *Rapport mondial sur les drogues* dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies au moyen de fonds prévus au budget ordinaire, à compter de l'exercice biennal 2018-2019 ;

Chapitre 17

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

120. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

121. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

122. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

123. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

124. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

125. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

126. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24 Droits de l'homme

127. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

128. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

129. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

130. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

131. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

132. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

133. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

134. *Prend note* du paragraphe VI.10 du rapport du Comité consultatif, réaffirme sa résolution 68/268, et décide d'approuver la création de 5 postes sur les 11 postes proposés par le Secrétaire général ;

Chapitre 25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

135. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

136. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

137. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

138. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

139. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

140. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

141. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

142. *Prend note* du paragraphe VI.29 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

143. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

144. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

145. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

146. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

147. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

148. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

149. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Chapitre 27

Aide humanitaire

150. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

151. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

152. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

153. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

154. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

155. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

156. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

157. *Décide* d'approuver pour 2018 un montant de 3 750 000 dollars au titre des activités du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ;

**Titre VII
Information****Chapitre 28
Information**

158. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

159. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

160. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

161. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

162. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

163. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

164. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

165. *Se félicite* de l'intention du Département de l'information de collaborer avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour mieux coordonner les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité dans la traduction des documents et des contenus Web, salue les efforts consentis par le Département de l'information pour mieux respecter les normes d'accessibilité et pour maintenir et améliorer la qualité et l'exactitude de la couverture des réunions et des communiqués de presse, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur les avantages qualitatifs et quantitatifs découlant de ces initiatives dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

166. *Décide* de ne pas supprimer un poste de directeur de classe P-5 du sous-programme Services de communication stratégique, dans la limite des ressources disponibles ;

167. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que deux postes du Groupe Swahili et deux postes du Groupe portugais de la Radio des Nations Unies soient affectés de manière à répondre aux objectifs précédemment approuvés ;

168. *Décide* de ne pas approuver la création de 18 postes demandés pour le Département de l'information ;

169. *Décide également* de réduire de 2,5 pour cent le montant des ressources demandées pour le Département de l'information ;

**Titre VIII
Services communs d'appui****Chapitre 29
Services de gestion et d'appui**

170. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

171. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

172. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

173. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

174. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

175. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

176. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

177. *Rappelle également* le paragraphe VIII.8 du rapport du Comité consultatif, regrette que des dépenses non prévues au budget aient été engagées sans l'autorisation de l'Assemblée générale, prie le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour éviter que la situation ne se reproduise, l'appelle à montrer l'exemple dans l'exercice de ses fonctions, et décide à cet égard de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées pour les postes et les autres objets de dépense au titre des Chapitres 29C, 29D et 29E ;

Chapitre 29C

Bureau de la gestion des ressources humaines

178. *Prend note* du paragraphe VIII.43 du rapport du Comité consultatif, et décide d'approuver la création d'un poste de spécialiste hors classe des questions de santé mentale de classe P-5 au titre de la composante Services médicaux (New York) ;

Titre IX

Contrôle interne

Chapitre 30

Contrôle interne

179. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

180. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

181. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

182. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

183. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

184. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

185. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

186. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

187. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

188. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

189. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

190. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

191. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Chapitre 32

Dépenses spéciales

192. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

193. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

194. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

195. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

196. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

197. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

198. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

Titre XI
Dépenses d'équipement**Chapitre 33**
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux
et gros travaux d'entretien

199. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

200. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

201. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

202. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

203. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

204. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

205. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

206. *Décide* de réduire de 6 581 200 dollars le montant du crédit ouvert au titre du chapitre 33, et prie le Secrétaire général de modifier en conséquence l'ordre de priorité des projets prévus ;

Titre XII
Sûreté et sécurité**Chapitre 34**
Sûreté et sécurité

207. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les services contractuels ;

208. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel, des consultants, des fournitures et accessoires et des frais de représentation ;

209. *Décide en outre* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

210. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées à la rubrique Informatique au titre des objets de dépenses autres que les postes ;

211. *Décide également* de réduire de 15 pour cent le montant des ressources demandées pour les services d'experts ;

212. *Décide en outre* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants ;

213. *Rappelle* les paragraphes II.41, II.50, IV.107, VIII.31 et VIII.48 du rapport du Comité consultatif, et décide plutôt de réduire de 10 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel ;

214. *Prend note* du paragraphe XII.13 du rapport du Comité consultatif, et décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 100 000 dollars pour les services de consultants au titre de la composante Direction exécutive et administration.

Annexe

Tableau des effectifs pour l'exercice biennal 2018-2019

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire général	1
Secrétaire général adjoint	36
Sous-Secrétaire général	30
D-2	114
D-1	294
P-5	886
P-4/3	2 934
P-2/1	512
Total partiel	4 807
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 ^{re} classe	275
Autres classes	2 374
Total partiel	2 649
Agents des Services de sécurité	307
Agents locaux	1 909
Agents du Service mobile	107
Administrateurs recrutés sur le plan national	84
Agents des corps de métier	96
Total partiel	2 503
Total	9 959

Projet de résolution II

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale,

I

Normes comptables internationales pour le secteur public

Rappelant la section IV de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section V de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, sa résolution 65/243 A et la section II.B de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section I de sa résolution 66/232 B du 21 juin 2012, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section IV de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, la section II de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, la section I de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, la section I de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015 et la section I de sa résolution 71/272 A du 23 décembre 2017,

Ayant examiné le dixième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'Organisation et les organismes des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport².

II

Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rappelant sa résolution 35/221 du 17 décembre 1980, la section VII de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, sa résolution 58/266 du 23 décembre 2003, la section III de sa résolution 65/268 du 4 avril 2011 et sa résolution 68/247 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³ ;

III

Examen stratégique des biens immobiliers

Rappelant la section III de sa résolution 65/259, la section V de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014, la section VII de sa résolution 69/262, la section II de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, la section VI de sa résolution 70/248 B du 1^{er} avril 2016 et la section XVI de sa résolution 71/272 A,

¹ A/72/213.

² A/72/7/Add.4.

³ A/72/366.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴;
2. *Souscrit* aux conclusions et aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif²;
3. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les projets d'équipement les plus grands et les plus complexes ne soient pas réalisés simultanément, afin qu'il ne faille pas les financer tous en même temps ;
4. *Rappelle* le paragraphe 6 de la section V de sa résolution 68/247 B et réaffirme que toute proposition issue de l'examen stratégique des biens immobiliers ayant des incidences financières doit être présentée conformément à la procédure prescrite dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁶;

IV

Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

Ayant examiné le rapport du Secrétaire⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷;
2. *Souscrit* aux conclusions et aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif⁸;
3. *Approuve* des dépenses additionnelles d'un montant de 1 097 700 dollars des États-Unis (déduction faite des contributions du personnel) ;
4. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 1 097 700 dollars, déduction faite des contributions du personnel, aux chapitres 3 (Affaires politiques) (1 034 100 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (63 600 dollars) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve ;
5. *Ouvre également* un crédit de 124 200 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

V

Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rappelant la section VII de sa résolution 69/274 A et la section VI de sa résolution 70/248 B,

⁴ A/72/393.

⁵ A/72/7/Add.9.

⁶ ST/SGB/2013/4.

⁷ A/72/117.

⁸ A/72/7/Add.1.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁰,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général⁹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁰ ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* le Gouvernement chilien des efforts qu'il continue de fournir, en sa qualité de pays hôte, pour appuyer et faciliter les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Rappelle* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif et souligne qu'il importe de satisfaire à la réglementation en vigueur concernant les personnes handicapées, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'accessibilité et à la technologie ;
6. *Prend note* du paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver la portée du projet pour ce qui est de la mise aux normes parasismiques ;
7. *Rappelle* le paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif, prend note de la portée générale et du coût maximum estimé du projet, et prie le Secrétaire général d'affiner la proposition et de la présenter au cours de la partie principale de la soixante-troisième session ;
8. *Prie* le Secrétaire général de présenter une analyse détaillée des différentes possibilités d'atteindre les objectifs énoncés dans son rapport, en particulier ceux ayant trait au rendement énergétique et à la réduction des effets du fonctionnement du bâtiment sur l'environnement ;
9. *Approuve* la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national à compter du 1^{er} janvier 2018 pour l'équipe de gestion du projet, au titre du chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
10. *Ouvre* un crédit d'un montant de 160 000 dollars pour le projet en 2018, dont 80 000 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 80 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, crédit à imputer sur le fonds de réserve ;
11. *Reporte* l'examen de la proposition de créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours jusqu'à ce que le Secrétaire général présente l'analyse détaillée des différentes possibilités dans son prochain rapport d'étape.

VI

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 72/_ du _ décembre 2017 relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies,

⁹ A/72/367.

¹⁰ A/72/7/Add.8.

1. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 1 862 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (1 563 900 dollars), 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) (177 600 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (121 200 dollars) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve ;

2. *Ouvre également* un crédit de 125 600 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

VII

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur¹¹, et le rapport correspondant du Comité consultatif¹²,

1. *Rappelle* sa résolution 72/_ du _ décembre 2017 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général¹¹ ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹² ;

VIII

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259, la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution 67/246, la section VII de sa résolution 70/248 A et la section III de sa résolution 71/272 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹³ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁴ ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel ;
4. *Se félicite que* le Gouvernement sierra-léonais ait fourni au Tribunal spécial résiduel, y compris à son antenne de Freetown, un appui en nature et du personnel de sécurité ;
5. *Souligne* qu'il faut adopter une méthode de budgétisation plus réaliste, qui tienne compte des besoins effectifs du Tribunal, et préconise que d'autres efforts

¹¹ A/C.5/72/3 et A/C.5/72/3/Corr.1.

¹² A/72/7/Add.21.

¹³ A/72/384.

¹⁴ A/72/7/Add.20.

soient faits pour obtenir des gains d'efficacité, sans préjudice des ressources nécessaires aux activités judiciaires du Tribunal ;

6. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 2 300 000 dollars afin de faire la soudure avec les contributions volontaires qui seront disponibles pour le financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et le prie de lui rendre compte, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, des engagements qu'il aura contractés ;

7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux continue de fournir, moyennant remboursement, un appui logistique et administratif au Tribunal spécial résiduel, selon qu'il conviendra et sans préjudice du mandat de chaque entité, et de lui faire rapport, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, sur les modalités de l'appui que le Mécanisme offrira au Tribunal ;

8. *Engage* tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour le financement du Tribunal spécial résiduel ;

9. *Se dit gravement préoccupée* par les difficultés financières du Tribunal spécial résiduel, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, et le prie également de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa soixante-treizième session ;

IX

Subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution 68/247 B, la section I de sa résolution 69/274 A, la section IV de sa résolution 70/248 A et la section II de sa résolution 71/272 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁵ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁶ ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ;
4. *Prend acte* du paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif ;
5. *Autorise* le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 8 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 afin de permettre à celles-ci de s'acquitter de leur mandat judiciaire, et le prie de lui rendre compte dans son prochain rapport des engagements qu'il aura contractés ;

¹⁵ A/72/341.

¹⁶ A/72/7/Add.7.

6. *Engage* tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, pour financer les futures activités des Chambres extraordinaires ;

X

Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)

Rappelant sa résolution [71/297](#) du 30 juin 2017,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'atteintes sexuelles est encore un cas de trop ;
4. *Approuve* l'inscription d'un montant supplémentaire de 612 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) ;
5. *Approuve* également la création de quatre postes, à savoir un poste de sous-secrétaire général, un poste P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
6. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 612 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (504 000 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (108 500 dollars) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui serait imputé sur le fonds de réserve ;
7. *Ouvre* également un crédit supplémentaire d'un montant de 52 500 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

XI

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section V de sa résolution [67/246](#), la section III de sa résolution [67/254 A](#) du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution [68/247 B](#), la section VII de sa résolution [69/274 A](#) et la section XVI de sa résolution [71/272 A](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁰,

¹⁷ [A/72/373](#).

¹⁸ [A/72/7/Add.27](#).

¹⁹ [A/72/379*](#).

²⁰ [A/72/7/Add.29](#).

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁰ ;
3. *Réaffirme* que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que le cadre de travail du personnel ;
4. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte qu'il soit pleinement donné suite à ses décisions et que tout se déroule conformément au plan de mise en œuvre du projet, tout en répondant aux besoins des fonctionnaires, en assurant leur bien-être et en veillant à la productivité ;
5. *Rappelle* le paragraphe 5 de la section XVI de sa résolution 71/272 A et prie de nouveau le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat d'évaluer de manière précise les incidences du projet de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité et de proposer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables et d'autres données permettant de mesurer les avantages de ce projet en ce qui concerne l'amélioration de la productivité et du bien-être du personnel en général, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape ;
6. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à New York en 2018, le nombre de fonctionnaires par étage ne devant pas dépasser 140, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-treizième session ;
7. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et prie à nouveau le Secrétaire général d'analyser de manière approfondie les enseignements tirés du programme pilote et de les exploiter, et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport d'étape ;
8. *Note* que le coût du projet a été revu à la baisse, prie le Secrétaire général de revoir ses prévisions de dépenses pour la mise en œuvre de ce projet, de réévaluer la méthode et les hypothèses de départ afin d'établir des prévisions fiables, et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport ;
9. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui fournir des données sur cette question dans son prochain rapport ;
10. *Engage de nouveau* le Secrétaire général à rechercher des complémentarités entre les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et les dispositifs d'aménagement des modalités de travail et, à cet égard, le prie de l'informer, sous la direction du groupe de travail interdisciplinaire, des dispositifs envisagés pour permettre aux fonctionnaires de travailler à distance, y compris à domicile, et des moyens prévus pour répondre aux besoins particuliers de certains fonctionnaires, notamment ceux qui sont handicapés ou âgés, ceux qui attendent des enfants et ceux qui ont des nouveau-nés ou des enfants en bas âge ;
11. *Rappelle* le paragraphe 14 de la section XVI de sa résolution 71/272 A et décide que l'aménagement des modalités de travail doit faire partie intégrante de toutes les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, et prie le Secrétaire général d'actualiser la circulaire qu'il a publiée sur les formules d'organisation du travail plus souples et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;
12. *Souligne* le rôle central de coordination et de contrôle qui est celui du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat dans le domaine de la gestion des biens locatifs ;

13. *Demande* au Secrétaire général d'envisager des solutions propres à garantir l'autofinancement du projet et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport qu'il lui soumettra ;

14. *Décide* qu'en 2018, il faudra trouver dans le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 de quoi financer le projet et le coût des locaux transitoires ;

15. *Approuve* le maintien de trois emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour l'équipe chargée du projet ;

XII

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rappelant sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, la section IX de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution 63/263 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243, la section III de sa résolution 65/259, la section VII de sa résolution 66/247, la section II de sa résolution 67/246, la section III de sa résolution 68/247 A, la section V de sa résolution 69/262, la section IX de sa résolution 70/248 A et la section V de sa résolution 71/272 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²¹, et le rapport correspondant du Comité consultatif²²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²¹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif²² a formulées dans son rapport ;
3. *Se félicite* que le Gouvernement éthiopien continue de se mobiliser, en tant que pays hôte, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall, à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;
4. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution du projet à la Commission économique pour l'Afrique, selon qu'il convient ;
5. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'informer les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, de l'état d'avancement des projets de construction ;
6. *Souligne que* le Secrétaire général doit veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée lors de sa rénovation et qu'il importe de consulter les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement du pays hôte, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour défendre l'objectif de préservation du patrimoine ;
7. *Souligne également* qu'il importe de tenir compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la planification et l'exécution du projet et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, dans le cadre du projet, visant notamment

²¹ A/72/374.

²² A/72/7/Add.26.

à réduire la consommation énergétique et de lui en rendre compte dans ses prochains rapports d'étape ;

8. *Rappelle* le paragraphe 23 de la section IX de sa résolution 70/248 A, prend acte de l'étude de faisabilité actualisée concernant le centre des visiteurs, engage le Secrétaire général à affiner les hypothèses de départ et les prévisions concernant le nombre de visiteurs de l'Africa Hall et le prie de l'en tenir informée dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

9. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses vastes activités de sensibilisation et de l'en tenir informée dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

10. *Rappelle* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans ses prochains rapports, des informations actualisées sur les différentes formules de billets d'entrée qui pourraient permettre à un plus grand nombre de visiteurs, en particulier d'étudiants, d'universitaires, de résidents et d'invités, d'accéder à l'Africa Hall ;

11. *Rappelle également* le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif et engage le Secrétaire général à achever sans tarder l'analyse des risques selon la simulation de Monte Carlo, à présenter une estimation plus précise du risque d'imprévu, à prendre des mesures pour atténuer les risques qui pourraient avoir une incidence négative sur le calendrier d'exécution du projet et à faire figurer, dans son prochain rapport, des informations actualisées à ce sujet ;

12. *Souligne* qu'il faut que le Bureau des services de contrôle interne continue d'exercer son contrôle sur les projets de construction menés à la Commission, en particulier la rénovation de l'Africa Hall, et de rendre compte de ses principales constatations dans ses rapports annuels sur ses activités ;

13. *Accueille avec satisfaction* les contributions volontaires faites à l'Africa Hall par le pays hôte ainsi que par les Gouvernements malien et suisse et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements pertinents de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

14. *Note* qu'en attendant l'examen des différentes formules possibles de billets d'entrée, il importe d'élaborer une stratégie complète et durable de mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement de l'Africa Hall ;

15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'à chaque étape du projet les prévisions de dépenses soient fondées sur un examen approfondi et actualisé des besoins sur le terrain et lui demande de faire figurer des informations détaillées sur ce sujet dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

16. *Engage* le Secrétaire général à prendre des mesures de prudence pour éviter tout dépassement des coûts, en contrôlant par exemple les frais de voyage, afin que les dépenses restent dans les limites du budget opérationnel prévu pour le projet, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation⁶ ;

17. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 5 700 300 dollars aux fins du projet pour 2018, dont 905 400 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 4 644 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 150 200 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-

programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un rapport sur l'état d'avancement des projets de construction et des travaux de rénovation des installations de conférence, y compris l'Africa Hall et le centre des visiteurs, en précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet ;

XIII

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rappelant la section XII de sa résolution 70/248 A et la section IV de sa résolution 71/272 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²³, et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²³ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁴ ;
3. *Prend note avec satisfaction* des efforts que continue de faire le Gouvernement thaïlandais, en sa qualité de pays hôte, pour faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok ;
4. *Salue* les mesures prises pour faciliter la concertation avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à poursuivre le dialogue sur les modalités de coopération avec le pays hôte ;
5. *Salue également* les conseils fournis par le pays hôte en ce qui concerne les solutions possibles en matière de locaux transitoires et engage le Secrétaire général à poursuivre avec le pays hôte le dialogue sur la solution la plus adaptée ;
6. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel au savoir, aux technologies et aux moyens locaux à toutes les étapes du projet de construction, selon qu'il convient ;
7. *Rappelle* le paragraphe 7 de la section IV de sa résolution 71/272 A et prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de l'accessibilité, l'élaboration du plan d'étapes et les résultats de l'enquête ;
8. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints rapidement et dans les limites du budget ;
9. *Souligne* que le Bureau des services centraux d'appui devrait prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

²³ A/72/338 et Corr.1.

²⁴ A/72/7/Add.6.

10. *Rappelle* le paragraphe 6 de la section XII de sa résolution 70/248 A et prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain rapport, des mesures d'un bon rapport coût-efficacité qui ont été prises pour perturber le moins possible les activités des locataires et réduire au maximum l'incidence des autres facteurs ;

11. *Rappelle également* le paragraphe 16 de la section IV de sa résolution 71/272 A et réaffirme que les montants des fonds de réserve non utilisés peuvent être reportés d'une année sur l'autre et que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seront restitués aux États Membres une fois le projet terminé, à savoir en 2023 ;

12. *Prend note* du paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif et engage le Secrétaire général à continuer de s'adapter avec souplesse aux changements dus à des facteurs internes ou externes afin que le projet soit mis en œuvre dans les délais et dans les limites du budget qu'elle a approuvés ;

13. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif ;

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements pertinents de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

15. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 4 057 200 dollars aux fins du projet pour 2018, dont 615 000 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 3 442 200 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve ;

16. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du projet. ;

XIV

Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁵ ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations énoncées dans le rapport du Comité consultatif²⁶ ;

3. *Constate* que le pays hôte joue un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies à Nairobi et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec lui à cet égard ;

4. *Exprime sa gratitude* au pays hôte pour l'appui qu'il continue d'apporter à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays hôte, comme il a l'habitude de le faire pour les autres projets de construction de l'Organisation à Nairobi, autant qu'il conviendra ;

²⁵ A/72/375.

²⁶ A/72/7/Add.28.

5. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel aux savoirs, aux technologies et aux moyens locaux aux fins du remplacement proposé des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, selon qu'il convient ;

6. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de la mise en œuvre du remplacement proposé des bâtiments A à J ;

7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans le remplacement proposé des bâtiments A à J, et prie le Secrétaire général de mettre en place des mécanismes appropriés à cette fin ;

8. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et décide d'examiner la stratégie de mise en œuvre au cours de la partie principale de sa soixante-treizième session ;

9. *Reconnaît* l'importance et la nécessité de mettre en œuvre un projet de développement des logements et des locaux pour remplacer les bâtiments A à J, afin notamment de garantir la sécurité et le respect de toutes les normes relatives à la sécurité, à l'informatique et à la sûreté ;

10. *Prend acte* du paragraphe 35 du rapport du Comité consultatif, approuve la portée des activités prévues pour 2018, qui concerne l'amélioration de la proposition de projet, les travaux préparatoires et la gestion intégrée des risques, ainsi que de l'estimation du coût maximal du projet proposé pour le remplacement des bâtiments A à J, et prie le Secrétaire général de lui présenter, au cours de la partie principale de sa soixante-treizième session, une proposition détaillée ;

11. *Demande* au Secrétaire général d'intégrer dans sa proposition détaillée les résultats d'analyses approfondies concernant l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail du complexe, et d'y inclure les revenus locatifs et les dépenses correspondantes.

12. *Approuve* la création de deux postes temporaires (1 coordinateur/spécialiste de la planification des locaux de classe P-4 et 1 ingénieur architecte/ingénieur civil de classe P-3) pour l'équipe spéciale de gestion du projet et l'équipe d'appui au projet, au titre du chapitre 29H (Office des Nations Unies à Nairobi), à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

13. *Ouvre* un crédit d'un montant de 503 400 dollars pour la gestion indépendante des risques et la conception du projet en 2018, dont 165 400 dollars au titre du chapitre 29H (Office des Nations Unies à Nairobi) et 338 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

XV

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant sa résolution 70/238 A du 23 décembre 2015, la section VI de sa résolution 70/248 A et sa résolution 71/265 du 23 décembre 2016,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse

commune des pensions du personnel des Nations Unies²⁷, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte²⁸, le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2016 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²⁹ et les recommandations qu'il contient, le rapport du Secrétaire du Comité mixte sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016³⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif³¹,

1. *Prend acte* du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²⁷ et du rapport du Secrétaire général²⁸ ;

2. *Prend acte également* du rapport du Secrétaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016³⁰ ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³¹ ;

4. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Caisse pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ;

5. *Prend acte avec satisfaction* des conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune²⁹, et note avec une vive préoccupation qu'il faut trouver des solutions à chacun des problèmes relevés par le Comité, notamment en mettant à disposition des données précises pour l'évaluation actuarielle, et en particulier en s'attachant à renforcer les procédures de contrôle interne, à traiter les prestations avec précision et en temps voulu et à créer un mécanisme précisément défini de gestion des réclamations de ses clients ;

6. *Note avec préoccupation* que l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes progresse lentement et prie instamment le Secrétaire général et le Comité mixte de prendre rapidement les mesures nécessaires pour y remédier ;

7. *Prend note* du dépassement de crédit au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 et souligne qu'il importe de gérer de manière efficace et effective les ressources humaines et financières de la Caisse ;

8. *Demande* au Secrétaire général de confier au Bureau des services de contrôle interne la vérification intégrée de la structure de gouvernance du Comité mixte, notamment l'examen des contrôles croisés entre le Comité mixte et la direction de la Caisse, et prie le Bureau de lui soumettre, à sa soixante-treizième session, un

²⁷ [A/72/383](#).

²⁸ [A/C.5/72/2](#).

²⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, soixante-douzième session, Supplément n° 5P (A/72/5/Add.16)*.

³⁰ [A/72/364](#).

³¹ [A/72/7/Add.23](#).

rapport présentant les principales constatations, qui sera examiné parallèlement à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;

9. *Prend note avec préoccupation* des problèmes recensés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant le Système intégré d'administration des pensions, prie le Comité mixte d'y trouver des solutions, et attend avec intérêt le point qui sera fait, dans le cadre du prochain rapport du Comité mixte, sur les progrès réalisés à cet égard ;

10. *Demande* au Comité mixte de veiller à ce que le coût et la portée du projet de Système intégré d'administration des pensions ne dépassent pas les limites budgétaires approuvées ;

11. *Note* les progrès réalisés en 2016 en matière de délais de versement des prestations, constate avec une vive inquiétude que certains nouveaux bénéficiaires et retraités de la Caisse continuent d'être payés en retard, souligne à nouveau que le Comité mixte doit faire le nécessaire pour que la Caisse règle les problèmes qui causent ces retards et prie le Comité mixte de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport ;

12. *Note avec préoccupation* le nombre élevé de postes vacants et, à cet égard, prie le Secrétaire général et le Comité mixte de prendre les mesures appropriées pour pourvoir tous les postes vacants à la Caisse, en pleine conformité avec les dispositions régissant le recrutement ;

13. *Se félicite* de la création d'un centre pilote de services à Nairobi et de la proposition de création d'un centre de services régional en Asie, et prie le secrétariat de la Caisse de lui présenter, au cours de la partie principale de sa soixante-treizième session, une stratégie globale ayant pour objectif de rendre les centres de service pleinement opérationnels ;

14. *Souligne* qu'il importe que la Caisse atteigne l'objectif d'un taux de rendement annuel réel de 3,5 % et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à améliorer les résultats des investissements de la Caisse et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs rapports sur ces investissements ;

15. *Accueille avec satisfaction* l'examen réalisé par le Secrétaire général des procédures de gouvernance et de respect des normes de la Division de la gestion des investissements dans le cadre de ses activités commerciales et, à cet égard, engage le Secrétaire général à réaliser un examen des activités de recherche et activités commerciales de la Division, en particulier en ce qui concerne sa procédure de sélection des courtiers et intermédiaires, et d'en rendre compte dans le cadre du rapport du Comité mixte, au plus tard à sa soixante-quatorzième session ;

16. *Constata avec préoccupation* que, pour l'année civile 2016, la Caisse a subi des pertes de change se montant à 679 900 000 dollars, portant le total cumulé des pertes à 4 680 000 000 dollars depuis 2013, et prie instamment le Secrétaire général de continuer à utiliser des procédures et outils adéquats pour atténuer les risques liés aux pertes de change ;

17. *Réaffirme* que, selon l'article 19 des Statuts de la Caisse, la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse revient au Secrétaire général, à qui incombent les décisions en la matière ;

18. *Souligne* que toute mesure susceptible d'empêcher la Caisse de s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires et risquant de compromettre sa viabilité à long terme doit être évitée ;

19. *Prie* le Secrétaire général, à qui incombe la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse, de continuer de diversifier les

investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et le prie également de veiller à ce que la décision d'investir sur tel ou tel marché soit prise avec prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères applicables aux investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité ;

20. *Demande* à la Caisse de formuler des dispositions relatives à la durée des contrats et de baliser la méthode d'évaluation avant de renouveler les contrats des gérants de portefeuille ou d'en octroyer de nouveaux ;

21. *Rappelle* le paragraphe 29 de sa résolution 69/113 du 10 décembre 2014 et prie le Secrétaire général de continuer à réfléchir à des moyens de faire des économies, outre la réduction des dépenses afférentes aux honoraires de conseillers externes, s'il y a lieu ;

22. *Rappelle également* le paragraphe 21 c) du mandat du Comité des placements de la Caisse et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des candidats qui pourraient représenter tous les groupes régionaux au Comité ;

23. *Décide* de réduire de 5 % les ressources allouées à l'administration de la Caisse autres que celles affectées à des postes ;

24. *Prend acte* du paragraphe 31 du rapport du Comité consultatif ;

25. *Décide* de créer les quatre postes répertoriés dans le tableau ci-dessous :

<i>Unité administrative</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie/ classe</i>
Administration			
Programme de travail			
Opérations (New York)	Chef adjoint de la Section des droits à pension	1	P-4
Services aux clients et communication	Administrateur de programmes	1	P-4
Services financiers	Chef de la Section de la comptabilité	1	P-5
	Chef du Groupe des états de paiement	1	P-4
Total		4	

26. *Décide également* de reporter l'examen de la proposition de reclassement de trois postes et demande au secrétariat de la Caisse de donner des informations complémentaires dans le cadre du prochain rapport du Comité mixte ;

27. *Approuve*, au titre du budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2016-2017, des prévisions révisées d'un montant de 174 964 300 dollars ;

28. *Approuve également* des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant net total de 169 467 900 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

29. *Approuve en outre* un montant de 22 191 900 dollars pour la part des dépenses d'administration de la Caisse pour l'exercice biennal 2018-2019 revenant à l'Organisation et aux fonds et programmes des Nations Unies, dont 14 114 000 dollars imputés sur le budget ordinaire et 8 077 900 dollars sur les budgets des fonds et programmes ;

30. *Approuve* la réduction de 390 400 dollars de la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse prise en charge par l'Organisation,

au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à imputer sur le Fonds de réserve ;

31. *Autorise* le Comité mixte à ajouter un montant maximum de 225 000 dollars aux contributions volontaires versées au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

XVI

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant le titre XI de sa résolution [64/243](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247 A](#), les sections III et VII de sa résolution [69/262](#), la section X de sa résolution [70/248 A](#) et la section XVIII de sa résolution [71/272 A](#),

Ayant examiné le quatrième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève³² et le rapport correspondant du Comité consultatif³³,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³² ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³³ ;
3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;
4. *Réaffirme* qu'elle approuve le cahier des charges, le calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial et le montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses pour la période allant de 2014 à 2023 ;
5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans retard et dans les limites du budget ;
6. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif, fait observer avec préoccupation que des dérapages pourraient avoir des effets préjudiciables sur le projet et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le plan stratégique patrimonial soit intégralement exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution [70/248 A](#) ;
7. *Demande* au Secrétaire général de continuer à veiller à ce que l'acquisition de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et des règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant les achats de l'Organisation des Nations Unies ;
8. *Rappelle* le paragraphe 16 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015, réaffirme l'importance de la transparence des procédures de passation des marchés, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'équipe chargée du projet tienne pleinement compte des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition lorsqu'elle passe des contrats, notamment de sous-traitance, et de l'informer des mesures prises pour augmenter les chances de ces fournisseurs

³² [A/72/521](#).

³³ [A/72/7/Add.25](#).

d'emporter des marchés dans le cadre de l'exécution du plan stratégique patrimonial et des progrès réalisés à cet égard ;

9. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Palais des Nations tienne compte du bien-être et de la productivité du personnel, des caractéristiques physiques et de la nécessité de conserver le patrimoine, ainsi que des initiatives qui visent à transformer les modes de fonctionnement d'une manière présentant un bon rapport coût-efficacité ;

10. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à profiter de l'exécution du plan stratégique patrimonial pour éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées, en tenant compte des résolutions qu'elle a adoptées et en veillant au respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées³⁴, et de la tenir informée dans ses prochains rapports annuels ;

11. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter que le budget augmente, en appliquant de bonnes pratiques de gestion, et de veiller à ce que l'exécution du plan stratégique patrimonial soit achevée sans dépassement du budget et dans les délais prévus ;

12. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures afin d'atténuer les risques, notamment ceux liés aux taux de change, et de faire figurer des renseignements sur la question dans ses rapports annuels ;

13. *Rappelle* le paragraphe 23, section XVIII de sa résolution 71/272 A et réaffirme que la valorisation des biens immobiliers dont l'Organisation est propriétaire à Genève, dans le cadre de baux de longue durée répondant à des besoins locaux, devrait préserver les intérêts à long terme de l'Organisation à Genève ;

14. *Rappelle également* le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif et décide que tous les revenus locatifs et toutes les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève seront inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

15. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer à les solliciter activement, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, pour qu'ils versent des contributions volontaires et des contributions en nature, et de continuer également à chercher à obtenir des dons d'entités privées, afin de réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres ;

16. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de continuer à envisager la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois que celui-ci aura été rénové ;

17. *Prie également à nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit pris tout le soin nécessaire des œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux lors de la phase du plan stratégique patrimonial consacrée à l'étude technique et pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations, et lui demande de coopérer avec les États Membres qui souhaitent s'occuper de ceux dont ils ont fait don ;

18. *Approuve* la création d'un emploi de temporaire réservé à un fonctionnaire chargé des achats (hors classe) (P-5) qui sera rattaché au Bureau des services centraux

³⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2515, n° 44910.

d'appui, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une période initiale d'un an, et dont le poste sera financé au moyen des ressources existantes du projet ;

19. *Décide* de continuer à utiliser le compte pluriannuel des travaux de construction en cours ouvert dans le cadre du budget ordinaire afin de financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial pour 2018 ;

20. *Décide également* que durant la partie principale de sa soixante-treizième session, elle reprendra l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial et étudiera la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

21. *Décide en outre* de revenir sur la question de la création d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-treizième session ;

22. *Décide* d'ouvrir un crédit de 25 400 000 dollars, soit 24 600 000 francs suisses, pour 2018, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

XVII

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁵ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif³⁶ ;
3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 247 200 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve ;
4. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 32 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

XVIII

Centre du commerce international

Ayant examiné le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2018-2019³⁷ et les rapports correspondants du Comité consultatif³⁸,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁸ ;

³⁵ A/72/398.

³⁶ A/72/7/Add.22.

³⁷ A/72/6 (Sect.13), A/72/6 (Sect.13)/Corr.1 et A/72/646.

³⁸ A/72/7/Add.3/Rev.1 et A/72/7/Add.36.

2. *Décide* d'approuver le montant de 37 354 000 dollars (la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 pour cent de 72 392 100 francs suisses au taux de change de 0,969 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

XIX

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions, ainsi qu'à ses vingt-sixième et vingt-septième sessions extraordinaires

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴⁰ ;
3. *Approuve* la création au 1^{er} janvier 2018 de trois postes (P-3) au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
4. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit supplémentaire, d'un montant de 19 946 000 dollars, dont 1 700 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 18 233 900 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), 10 100 dollars au chapitre 28 (Information) et 17 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve, sachant que ce crédit supplémentaire sera en partie compensé par une réduction de 15 600 dollars au chapitre 29F [Administration (Genève)] ;
5. *Approuve en outre* l'inscription d'un montant de 52 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera compensée par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

XX

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2018-2019

Ayant examiné la note du Secrétaire général⁴¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴²,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général⁴¹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴² ;

³⁹ A/72/602 et A/72/602/Add.1.

⁴⁰ A/72/7/Add.35.

⁴¹ A/72/369.

⁴² A/72/7/Add.2.

3. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement d'une subvention de 750 000 dollars (avant actualisation des coûts) qui sera prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les crédits correspondants ayant déjà été prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

XXI

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rappelant la section II de sa résolution 60/283, la section II de sa résolution 63/262, sa résolution 64/243, la section II.A de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246, la section III de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section III de sa résolution 67/246, sa résolution 68/246, les sections IV et VI de sa résolution 69/274 A, la section XVII de sa résolution 70/248 A et la section XIV de sa résolution 71/272 A,

Ayant examiné le neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré⁴³, la note du Secrétaire général transmettant le sixième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré⁴⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴³ et de la note du Secrétaire général⁴⁴ ;

2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport⁴⁴ et approuve les recommandations de celui-ci ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴⁵ ;

4. *Se félicite* qu'Umoja ait été mis en service auprès de plus de 40 000 membres du personnel répartis dans 400 sites et note qu'il s'agit là d'une réalisation majeure ;

5. *Prend note* de la conclusion formulée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 17 du résumé de son rapport, selon laquelle Umoja reste un outil essentiel pour la réforme et la modernisation de l'administration de l'Organisation des Nations Unies ;

6. *Constate* les progrès accomplis dans la mise en service du progiciel Umoja depuis le dernier rapport d'étape et les efforts faits par le personnel et les responsables en ce qui concerne la mise en service d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 à ce jour ;

7. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près les principales étapes et le calendrier général retenus pour la mise en service complète d'Umoja en décelant et en gérant en amont les principaux risques, actuels et potentiels, liés à la réalisation des objectifs du projet et à la mise en œuvre intégrale de celui-ci, ainsi qu'elle l'a décidé ;

8. *Déplore* les retards intervenus dans la mise en service intégrale d'Umoja-Extension 2 et prie à cet égard le Secrétaire général de continuer à exécuter le projet dans le respect du budget et du calendrier approuvés et de lui rendre compte en détail

⁴³ A/72/397.

⁴⁴ A/72/157.

⁴⁵ A/72/7/Add.31.

de l'achèvement de la mise en service d'Umoja au plus tard à sa soixante-treizième session ;

9. *Rappelle* le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, réaffirme qu'il faut que le projet soit planifié et géré de façon rigoureuse pour que la mise en service d'Umoja se déroule conformément au calendrier, sans nouvelle interruption ni nouveau retard ;

10. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à tenir pleinement compte des enseignements tirés des précédentes étapes de la mise en service du progiciel lors de la préparation des étapes suivantes, afin que celles-ci se déroulent plus aisément et n'exigent pas de lourdes mesures de stabilisation qui entraîneraient de nouveaux retards, une augmentation des coûts et d'autres risques, et engage le Secrétaire général à prendre en considération les enseignements tirés de l'expérience dans la planification et les préparatifs des futures étapes du projet ;

11. *Prie* le Secrétaire général, dans le cadre du plan de déploiement d'Umoja, de procéder à une évaluation exhaustive et objective de l'état de préparation de l'Organisation et de son aptitude à gérer les changements apportés à ses modes de fonctionnement afin d'éviter d'avoir à faire face à des répercussions imprévues et à mener d'autres examens à l'issue de la mise en service, qui pourraient entraîner des déviations par rapport à ce qui était prévu dans le projet et une dérive des coûts et remettre en cause les avantages escomptés, et lui demande à cet égard de lui transmettre les conclusions de cette évaluation à sa soixante-treizième session ;

12. *Réaffirme* que le succès de la mise en service d'Umoja exige l'appui et l'adhésion complets de la haute direction et une coopération étroite et continue avec les principales parties prenantes, et prie le Secrétaire général de veiller à obtenir ces éléments au moyen des mécanismes de responsabilisation et de gestion de la performance, surtout au niveau de la haute direction ;

13. *Prie de nouveau* le Secrétaire général d'utiliser, lors de l'élaboration de plans de valorisation des avantages réalistes pour les entités responsables, une méthode applicable à toutes et de donner des précisions sur les avantages tant qualitatifs que quantitatifs, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-treizième session ;

14. *Rappelle* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif, note que l'élaboration d'un plan de valorisation des avantages n'a pas suffisamment progressé, souligne qu'il importe de rassembler en toute transparence des informations sur les avantages qualitatifs et quantitatifs qu'Umoja a permis d'obtenir, en tenant pleinement compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et demande au Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'étape, sans porter préjudice aux procédures budgétaires établies ni aux prérogatives de la Cinquième Commission, qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

15. *Regrette* que le Secrétariat n'ait pas été en mesure de fournir suffisamment d'informations qui permettent de quantifier les gains d'efficacité et les avantages liés à la mise en service d'Umoja et prie le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à un audit détaillé en vue de dresser un bilan des avantages quantifiables liés à la mise en service du progiciel et de rendre compte de la question dans son septième rapport annuel ;

16. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de renforcer les capacités et de consolider le savoir-faire interne nécessaire à l'exploitation du progiciel de gestion intégré, d'élaborer à titre prioritaire un plan d'action détaillé afin que le savoir-faire des consultants soit transmis au personnel affecté aux programmes et au projet, ce qui

permettrait de conserver les connaissances acquises au sein de l'Organisation, d'être moins tributaire des services de consultant et de réduire les coûts qui y sont associés, lesquels représentent une proportion importante des coûts du projet, et de présenter des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport ;

17. *Prend note* des mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour remédier à l'insuffisance de la formation et souligne qu'il importe de disposer véritablement d'une formation de qualité pour assurer la bonne mise en service d'Umoja, prie le Secrétaire général de veiller à ce que les cadres supérieurs adoptent une stratégie globale et pérenne concernant la formation et le renforcement des capacités dans leurs unités administratives et à ce que l'ensemble des utilisateurs soient bien formés avant la mise en service de toute fonctionnalité et, à cet égard, le prie d'adopter des indicateurs de succès qualitatifs et quantitatifs qui permettent d'évaluer l'utilité de la formation reçue ;

18. *Prend acte* des mesures qui ont été prises pour estimer pour la première fois les coûts indirects et le coût complet d'Umoja et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, une étude de viabilité actualisée concernant le projet et de poursuivre ses efforts visant à affiner les estimations relatives au coût complet ;

19. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de tout faire pour éliminer les dépassements de crédits en obtenant des gains d'efficacité et en gérant le projet de façon avisée, et d'éviter toute nouvelle révision à la hausse du budget au cours des dernières phases du projet, qui mèneront au déploiement intégral d'Umoja ;

20. *Rappelle* le paragraphe 43 du rapport du Comité consultatif et accueille avec satisfaction les propositions du Secrétaire général sur la restructuration et la réduction progressive des effectifs de l'équipe du projet Umoja ;

21. *Décide* d'approuver la création de sept postes (3 P-3, 2 P-2 et un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) ;

22. *Décide* que le montant total des dépenses consacrées au projet ne devra pas dépasser 516 738 500 dollars au 31 décembre 2018 ;

23. *Approuve* les crédits demandés au titre du projet pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, qui s'élèvent à 62 062 600 dollars ;

24. *Approuve également* un montant de 9 309 400 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui correspond à la part du budget ordinaire à allouer au financement du projet Umoja, et prie le Secrétaire général de trouver la moitié de ce montant, soit 4 654 700 dollars, dans les crédits qui seront ouverts au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

25. *Prend note* du fait qu'un montant de 28 859 100 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et qu'un montant de 9 619 700 dollars le sera pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

26. *Note* que, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant de 14 274 400 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

XXII**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

Rappelant la section XX de sa résolution 70/248 A, la section V de sa résolution 70/248 B, la section XIX de sa résolution 71/272 A et la section VII de sa résolution 71/272 B du 6 avril 2017,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général⁴⁶ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁷,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général⁴⁶ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports⁴⁷ ;
3. *Réaffirme* sa volonté d'examiner les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les recommandations du Comité consultatif et se dit résolue à examiner la question en vue de prendre une décision, sans préjuger du résultat, durant la partie principale de sa soixante-treizième session ;
4. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de présenter les projets de budget des missions politiques spéciales au plus tard durant la dernière semaine d'octobre ;
5. *Rappelle* que le Secrétaire général doit veiller à ce que la considération dominante dans le recrutement du personnel soit la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies ;
6. *Note* qu'il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien, faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression ;
7. *Rappelle*, comme elle l'a déjà prescrit, que le recours aux consultants externes doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de fond et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée ;
8. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour rendre l'utilisation des fonds extrabudgétaires dans les missions politiques spéciales plus transparente ;
9. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;
10. *Décide* de réduire de 1 pour cent le montant des ressources à allouer aux missions politiques spéciales au titre des besoins opérationnels ;

⁴⁶ A/72/371, A/72/371/Add.1, A/72/371/Add.2, A/72/371/Add.3, A/72/371/Add.4, A/72/371/Add.5, A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

⁴⁷ A/72/7/Add.10, A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14, A/72/7/Add.15, A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen

11. *Décide* de ne pas créer un poste temporaire d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) et un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) ;

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

12. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif⁴⁸ et décide de supprimer un poste temporaire (P-4) ;

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi)

13. *Accueille favorablement* l'œuvre de médiation que mène la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du dialogue interburundais en vue de régler les problèmes politiques, plaide en faveur de la poursuite de cette action par la Communauté et engage la communauté internationale à continuer de fournir un appui en fonction des besoins ;

14. *Décide* d'approuver le transfert d'un poste temporaire d'assistant spécial (P-3) à Ouagadougou ;

15. *Décide* également de supprimer un poste temporaire d'analyste principal de l'information (P-5) ;

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

16. *Prend note* du paragraphe 31 du rapport du Comité consultatif⁴⁹ et décide de réduire de 20 pour cent le montant des ressources à allouer au titre des abonnements à des bases de données mondiales ;

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité

17. *Se déclare préoccupée* par le fait que les budgets de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et du Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité ont été combinés et prie le Secrétaire général de rendre compte de ces budgets séparément lors de l'élaboration du prochain projet de budget ;

18. *Décide* d'appliquer un taux de vacance de 50 pour cent au Bureau du Médiateur ;

Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

19. *Prend note* du paragraphe 35 du rapport du Comité consultatif⁴⁹ et décide de réduire de 25 pour cent le montant à allouer aux voyages, aux fins de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ;

⁴⁸ A/72/7/Add.11.

⁴⁹ A/72/7/Add.12.

20. *Décide* de reclasser deux postes de temporaire de la classe P-4 à la classe P-3 ;

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies

21. *Note* que le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies n'a pas été renouvelé et décide de ne pas approuver le projet de budget correspondant ;

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

22. *Prend note* du paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif⁴⁹ et décide de créer quatre postes temporaires de juriste (P-4), un poste temporaire de spécialiste des communications (P-4) et un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) ;

Groupe d'experts sur le Mali

23. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif⁵⁰ et décide de créer un seul poste temporaire (P-3) pour le Groupe d'experts sur le Mali ;

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

24. *Décide* de ne pas approuver la création d'un poste temporaire de spécialiste hors classe des questions politiques/électorales (P-5) au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ;

25. *Décide également* de ne pas supprimer le poste temporaire de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) ;

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

26. *Prend note* du paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif⁵¹ et décide de ne pas créer quatre postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) ;

27. *Prend note également* du paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif⁵¹ et décide de conserver les postes temporaires suivants : un poste d'assistant spécial (P-5), un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-4) et un poste d'assistant administratif (agent local) ;

28. *Approuve* le transfert des six postes temporaires ci-après : un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3), un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un poste de coordonnateur hors classe (P-5) et un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) ;

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

29. *Décide* de ne pas approuver que le spécialiste des droits de l'homme (P-4) rende directement compte à la Représentante spéciale du Secrétaire général et décide

⁵⁰ A/72/7/Add.16.

⁵¹ A/72/7/Add.13.

de ne pas approuver qu'il assure la supervision quotidienne du Groupe de l'information ;

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

30. *Prend note* du paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif⁵² et décide de créer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Département des affaires politiques du Secrétariat, en vue de renforcer l'équipe chargée de la Libye ;

31. *Décide* de créer un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (adjoind de 2^e classe) (agent du Service mobile) ;

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

32. *Prend note avec satisfaction* du fait que la Mission des Nations Unies en Colombie a conclu ses travaux avec succès et salue la contribution que les observateurs non armés, principalement issus des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, lui ont apportée ;

33. *Décide* de ne pas allouer de ressources au titre d'activités de programme ;

34. *Décide également* de réduire de 1 712 000 dollars le montant des ressources à allouer au titre des dépenses opérationnelles ;

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

35. *Prend note* du paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif⁵³ et décide de ne pas approuver le projet de budget relatif à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ;

36. *Autorise* le Secrétaire général à engager au titre de la Mission, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, des dépenses d'un montant maximum de 82 900 000 dollars et le prie de lui présenter, durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session, un projet de budget actualisé pour 2018 ;

37. *Décide* de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, un montant de 82 900 000 dollars, selon le barème des quotes-parts pour 2018, indiqué dans sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015 ;

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

38. *Décide* de ne pas créer de poste temporaire de conseiller pour la protection des femmes (administrateur recruté sur le plan national) ;

39. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif⁵⁴, est consciente que le renforcement des mesures visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et la violence sexiste exige des compétences techniques, se félicite des mesures prises à cet égard par le Groupe de la problématique hommes-femmes de la Mission et décide de créer un poste temporaire de conseiller hors classe pour la protection des femmes (P-5) ;

40. *Décide* de supprimer un poste temporaire de spécialiste des droits de l'homme (P-4) qui est vacant depuis le 10 mai 2017 ;

41. *Prend note* du paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif⁵⁴, décide d'autoriser le Secrétaire général à engager au titre de la Mission d'assistance des

⁵² A/72/7/Add.18.

⁵³ A/72/7/Add.14.

⁵⁴ A/72/7/Add.15.

Nations Unies pour l'Iraq, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, des dépenses d'un montant maximum de 50 000 000 dollars, et d'ouvrir des crédits à cette fin ;

42. *Approuve*, pour les 34 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 508 490 000 dollars, y compris les autorisations d'engagement de dépenses pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et un montant de 686 900 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2018-2019;

43. *Approuve également* l'imputation d'un montant de 510 030 700 dollars, dont 853 800 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

XXIII

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

Rappelant ses résolutions 60/246 du 23 décembre 2005, la section III de sa résolution 60/283, sa résolution 64/243, la section III de sa résolution 64/260 du 29 mars 2010, le paragraphe 115 de sa résolution 66/246, la section I de sa résolution 66/258 du 9 avril 2012, sa résolution 68/246 et la section II de sa résolution 70/248 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁵⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁵⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵⁵ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁵⁶ ;

XXIV

Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale

Approuve, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour l'exercice biennal 2018-2019, un budget d'un montant global de 18 764 300 dollars ;

XXV

Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Prend acte du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour l'exercice biennal 2018-2019, d'un montant global de 6 276 800 dollars ;

XXVI

Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité

Approuve, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour l'exercice biennal 2018-2019, un budget d'un montant global de 271 090 400 dollars, se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 240 446 800 dollars ;

⁵⁵ A/72/497.

⁵⁶ A/72/7/Add.30.

b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne :
30 643 600 dollars ;

XXVII

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation⁵⁷, et le rapport correspondant du Comité consultatif⁵⁸,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation ;

XXVIII

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 1 100 000 dollars.

⁵⁷ A/72/646.

⁵⁸ A/72/7/Add.36.

Projet de résolution III Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

A Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2018-2019 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 396 907 300 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	119 854 000
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	625 634 900
Total partiel	745 488 900
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	1 231 086 000
4 Désarmement	24 332 800
5 Opérations de maintien de la paix	105 702 100
6 Utilisations pacifiques de l'espace	7 616 200
Total partiel	1 368 737 100
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	47 792 500
8 Affaires juridiques	50 311 200
Total partiel	98 103 700
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	159 560 400
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 736 400
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 116 400
12 Commerce et développement	130 694 300
13 Centre du commerce international	37 354 000
14 Environnement	39 603 700
15 Établissements humains	20 971 900
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 688 200
17 Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	16 304 000
Total partiel	471 029 300

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	157 539 100
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 570 400
20 Développement économique en Europe	61 723 600
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 450 200
22 Développement économique et social en Asie occidentale	73 466 000
23 Programme ordinaire de coopération technique	65 808 900
Total partiel	570 558 200
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24 Droits fondamentaux	202 779 100
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 106 200
26 Réfugiés de Palestine	56 863 300
27 Aide humanitaire	33 055 100
Total partiel	378 803 700
<i>Titre VII. Information</i>	
28 Information	177 359 500
Total partiel	177 359 500
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	19 554 500
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	33 897 800
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	63 330 300
29D Bureau des services centraux d'appui	152 897 100
29E Bureau de l'informatique et des communications	95 466 000
29F Administration (Genève)	133 086 300
29G Administration (Vienne)	36 662 100
29H Administration (Nairobi)	29 835 400
Total partiel	564 729 500
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	39 972 000
Total partiel	39 972 000
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	12 339 200
32 Dépenses spéciales	131 902 100
Total partiel	144 241 300
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 616 500
Total partiel	80 616 500

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	233 966 000
Total partiel	233 966 000
<i>Titre XIII. Compte de l'ONU pour le développement</i>	
35 Compte de l'ONU pour le développement	28 398 800
Total partiel	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	494 902 800
Total partiel	494 902 800
Total	5 396 907 300

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2018-2019 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2018-2019 :

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 552 311 800 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	498 969 900
2. Recettes générales	49 171 700
3. Services à l'intention du public	4 170 200
Total	552 311 800

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés,

à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Financement des crédits ouverts pour l'année 2018

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2018 :

1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 767 070 650 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 396 907 300 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 68 617 000 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, qu'elle a approuvée par ses résolutions 71/272 B et 71/280 du 6 April 2017, et 72/___ du ___ décembre 2017, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au moyen des montants suivants¹ :

a) 33 700 250 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 dans la résolution B ci-dessus, soit 26 670 950 dollars, majorée de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 72/___ du ___ décembre 2017, soit 7 029 300 dollars ;

b) 45 242 610 dollars provenant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2014-2015 ;

c) 2 688 127 790 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 257 420 750 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 249 484 950 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;

b) 468 600 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvée dans sa résolution 71/272 B ;

c) 7 467 200 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvée dans sa résolution 72/263.

¹ ST/SGB/2013/4.

Projet de résolution IV

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice biennal 2018-2019 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2018-2019 ;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 200 000 dollars au total ;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars au total ;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars au total ;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars au total ;

v) Aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

c) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, à concurrence de 1 million de dollars au total pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

¹ ST/SGB/2013/4.

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2018-2019, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

2. Les États Membres verseront des avances au Fonds de roulement selon le barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions de chacun au financement du budget pour l'année 2018 ;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960 ;

b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 en application de sa résolution [70/251](#) du 23 décembre 2015 ;

4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017 excède le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions ;

b) Les sommes nécessaires pour couvrir les engagements de dépenses dûment autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution [72/___](#) du ___ décembre 2017, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, étant entendu qu'il demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;

c) Les sommes nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes nécessaires pour couvrir le versement de primes d'assurance payables d'avance pour

une période d'assurance allant au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, il demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;

e) Les sommes nécessaires pour que les obligations courantes puissent être couvertes au titre du Fonds de péréquation des impôts en attendant que celui-ci soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès qu'il aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à couvrir les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2018-2019 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.
